



Union européenne

Supplément au Journal officiel de l'Union européenne

2, rue Mercier, 2985 Luxembourg, Luxembourg

Fax: +352 29 29 42 670

E-mail: ojs@publications.europa.eu

Informations et formulaires en ligne: <http://simap.europa.eu>

Avis d'attribution de marché

(Directive 2004/18/CE)

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact:

Nom officiel: [VILLE DE CHAMBERY](#)

Code d'identification national: (s'il est connu) [FRK27](#)

Adresse postale: [Place de l'Hôtel de Ville BP 11105](#)

Ville: [CHAMBERY CEDEX](#)

Code postal: [73011](#)

Pays: [France \(FR\)](#)

Point(s) de contact: [Direction finances et commande publique](#)

Téléphone: [+33 479602092](#)

À l'attention de: [Commande publique](#)

E-mail: marchespublics@mairie-chambery.fr

Fax: [+33 479336566](#)

Adresse(s) internet: (le cas échéant)

Adresse générale du pouvoir adjudicateur: (URL) <http://www.chambery.fr>

Adresse du profil d'acheteur: (URL) <https://marchespublics.chambery.fr>

Accès électronique aux documents: (URL) <https://marchespublics.chambery.fr>

Soumission des candidatures et des demandes de participation par voie électronique: (URL) <https://marchespublics.chambery.fr>

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

- Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales
- Agence/office national(e) ou fédéral(e)
- Autorité régionale ou locale
- Agence/office régional(e) ou local(e)
- Organisme de droit public
- Institution/agence européenne ou organisation internationale
- Autre: (veuillez préciser)

I.3) Activité principale

- Services généraux des administrations publiques
- Défense
- Ordre et sécurité publics
- Environnement
- Affaires économiques et financières
- Santé
- Logement et équipements collectifs
- Protection sociale

Loisirs, culture et religion

Éducation

Autre: *(veuillez préciser)*

[Compétences des communes prévues au code général des collectivités territoriales](#)

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs:

oui non

des informations supplémentaires sur ces pouvoirs adjudicateurs peuvent être fournies à l'annexe A

Section II: Objet du marché

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au marché:

18/26 - Travaux de gros oeuvre / maçonnerie / démolition / VRD pour les opérations d'entretien, de grosses réparations, de réaménagement et d'urgence pour la mise en sécurité des personnes et des biens dans divers bâtiments communaux

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation:

(Ne choisir qu'une seule catégorie – travaux, fournitures ou services – correspondant le plus à l'objet spécifique de votre marché ou de vos achats)

- | | | |
|--|--|---|
| <input checked="" type="radio"/> Travaux | <input type="radio"/> Fournitures | <input type="radio"/> Services |
| <input checked="" type="checkbox"/> Exécution | <input type="checkbox"/> Achat | Catégorie de services n°: |
| <input type="checkbox"/> Conception et exécution | <input type="checkbox"/> Crédit-bail | Voir l'annexe C1 pour les catégories de services |
| <input type="checkbox"/> Exécution, par quelque moyen que ce soit, de travaux répondant aux exigences spécifiées par le pouvoir adjudicateur | <input type="checkbox"/> Location | Si le marché relève des catégories de services 17 à 27 (voir annexe C1), approuvez-vous la publication du présent avis? |
| | <input type="checkbox"/> Location-vente | |
| | <input type="checkbox"/> Plusieurs de ces formes | |

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services :

[Chambéry \(Département 73\)](#)

Code NUTS:

II.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

- L'avis concerne la mise en place d'un accord-cadre
 L'avis concerne un/des marché(s) basé(s) sur un système d'acquisition dynamique (SAD)

II.1.4) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions:

Accord-cadre à bons de commandes avec un montant maximum de 200 000 € HT sur toute la période de l'accord-cadre. L'accord-cadre est conclu pour une durée de 6 mois à compter de sa date de notification.

II.1.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

	Descripteur principal	Descripteur supplémentaire (le cas échéant)
Objet principal	45111100	
Objet(s) supplémentaire(s)	45223220	
	45262522	
	45110000	

II.1.6) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP): oui non

II.2) Valeur totale finale du ou des marché(s):

II.2.1) Valeur totale finale du ou des marché(s):

	Hors TVA	TVA comprise	Taux de TVA (%)
Valeur: 200000.00 Monnaie: EUR	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	à

ou:			
Offre la moins chère: et	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	à
la plus chère:			
Monnaie:			
prises en considération			

Section IV: Procédure

IV.1) Type de procédure

IV.1.1) Type de procédure

- Ouverte
- Restreinte
- Restreinte accélérée
- Dialogue compétitif
- Négociée avec publication préalable d'une mise en concurrence
- Négociée accélérée
- Négociée sans publication préalable d'un avis de marché
- Attribution d'un marché sans publication préalable d'un avis de marché au Journal officiel de l'Union européenne (dans les cas indiqués à la section 2 de l'annexe D1)
- Justification de l'attribution du marché sans publication préalable d'un avis de marché au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE): compléter l'annexe D1

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) Critères d'attribution

- Prix le plus bas
- ou
- Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants

Critères	Pondération
1 . Prix	70
2 . Valeur technique	30

IV.2.2) Enchère électronique

Une enchère électronique a été utilisée oui non

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur: *(le cas échéant)*
18/26

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché:

- oui non
(si oui, cocher les cases correspondantes)
- Avis de préinformation Avis sur un profil d'acheteur
Numéro de l'avis au JOUE: du: (jj/mm/aaaa)
- Avis de marché Avis de marché simplifié dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique
Numéro de l'avis au JOUE: du: (jj/mm/aaaa)
- Avis en cas de transparence ex ante volontaire
Numéro de l'avis au JOUE: du: (jj/mm/aaaa)
- Autres publications antérieures (le cas échéant)
Numéro de l'avis au JOUE: du: (jj/mm/aaaa)

Section V: Attribution du marché

Marché n°: 18/26 Lot n°: Intitulé: Travaux de gros oeuvre / maçonnerie / démolition / VRD pour les opérations d'entretien, de grosses réparations, de réaménagement et d'urgence pour la mise en sécurité des personnes et des biens dans divers bâtiments communaux

V.1) Date d'attribution du marché:

30/10/2018 (jj/mm/aaaa)

V.2) Informations sur les offres:

Nombre d'offres reçues: 3

Nombre d'offres reçues par voie électronique: 3

V.3) Nom et adresse de l'opérateur économique auquel le marché a été attribué

Nom officiel: PIANTONI

Adresse postale: 121, impasse du Marais

Ville: SAINT BALDOPH

Code postal: 73193

Pays: France (FR)

Téléphone: +33 0479607171

E-mail: contact.tp@piantoni-btp.com

Fax:

Adresse internet: (URL)

V.4) Informations sur le montant du marché (en chiffres uniquement)

	Hors TVA	TVA comprise	Taux de TVA (%)
Estimation initiale du montant du marché (le cas échéant) Valeur: 200000.00 Monnaie: EUR	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	à
Valeur totale finale du marché Valeur: 200000.00 Monnaie: EUR	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	à
ou: Offre la moins chère: et la plus chère: Monnaie: prises en considération	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	à

En cas de montant annuel ou mensuel: (veuillez indiquer)
le nombre d'années: ou le nombre de mois:

V.5) Information sur la sous-traitance

Le marché est susceptible d'être sous-traité oui non

(si oui, en chiffres uniquement) Indiquer en valeur ou en pourcentage la part du marché susceptible d'être sous-traitée:

Valeur hors TVA: Inconnue:

Monnaie: Proportion %

Description succincte de la valeur/proportion du marché à sous-traiter : (si elle est connue)

----- (Utiliser la présente section autant de fois que nécessaire) -----

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Information sur les fonds de l'Union européenne:

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne oui non
(si oui) Référence(s) du/des projet(s) et/ou programme(s):

VI.2) Informations complémentaires: (le cas échéant)

L'accord-cadre est conclu pour une durée de de 6 mois à compter de sa date de notification. Les commandes émises avant la date d'échéance de l'accord-cadre demeurent exécutables. Sauf mention contraire dans les bons de commande, le délai d'exécution commence à courir à compter de la date de réception par le titulaire du bon de commande correspondant. Le délai d'exécution est mentionné dans chaque bon de commande. La date d'attribution indiquée au présent avis s'entend comme la date de notification de l'accord-cadre. Le type de procédure indiqué au présent avis s'entend comme une procédure adaptée ouverte soumise à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25.03.2016.
La consultation n°18/26 a fait l'objet d'un avis de marché n° 18-83086 publié au BOAMP le 15/06/2018.

VI.3) Procédures de recours

VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel Tribunal administratif de grenoble

Adresse postale
2 place de Verdun

Ville Grenoble cedex

Code postal 38022

Pays France (FR)

Téléphone +33 476429006

E-mail greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Fax +33 476518944

Adresse internet URL

Organe chargé des procédures de médiation (le cas échéant)

Nom officiel Comité consultatif de règlement amiable des litiges

Adresse postale
79 cours Charlemagne

Ville LYON

Code postal 69002

Pays

Téléphone

E-mail

Fax

Adresse internet URL

VI.3.2) Introduction des recours (veuillez remplir la rubrique VI.3.2 ou, à défaut, la rubrique VI.3.3)

Précisions concernant les délais d'introduction des recours

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours

Nom officiel [Tribunal administratif de grenoble](#)

Adresse postale
[2 place de Verdun](#)

Ville [Grenoble cedex](#)

Code postal [38022](#)

Pays [France \(FR\)](#)

Téléphone [+33 476429006](#)

E-mail greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Fax [+33 476518944](#)

Adresse internet [URL](#)

VI.4) Date d'envoi du présent avis:

[06/11/2018](#) (jj/mm/aaaa) - ID:2018-167572

Annexe A
Adresses supplémentaires et points de contact

I.0) Adresses de l'autre pouvoir adjudicateur pour le compte duquel le pouvoir adjudicateur agit:

Nom officiel: Code d'identification national: *(s'il est connu)*

Adresse postale:

Ville:

Code postal:

Pays:

----- *(Utiliser la présente section autant de fois que nécessaire)* -----

Annexe C1 – Marchés généraux
Catégories de services visées à la section II: Objet du marché
Directive 2004/18/CE

Catégorie n° [1]	Désignation
1	Services d'entretien et de réparation
2	Services de transports terrestres [2] , y compris les services de véhicules blindés et les services de courrier, à l'exclusion des transports de courrier
3	Services de transports aériens: transports de voyageurs et de marchandises, à l'exclusion des transports de courrier
4	Transports de courrier par transport terrestre [3] et par air
5	Services de télécommunications
6	Services financiers: a) Services d'assurances b) Services bancaires et d'investissement [4]
7	Services informatiques et services connexes
8	Services de recherche et de développement [5]
9	Services comptables, d'audit et de tenue de livres
10	Services d'études de marché et de sondages
11	Services de conseil en gestion [6] et services connexes
12	Services d'architecture; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère; services connexes de consultations scientifiques et techniques; services d'essais et d'analyses techniques
13	Services de publicité
14	Services de nettoyage de bâtiments et services de gestion de propriétés
15	Services de publication et d'impression sur la base d'une redevance ou sur une base contractuelle
16	Services de voirie et d'enlèvement des ordures: services d'assainissement et services analogues
Catégorie n° [7]	Désignation
17	Services d'hôtellerie et de restauration
18	Services de transports ferroviaires
19	Services de transport par eau
20	Services annexes et auxiliaires des transports
21	Services juridiques
22	Services de placement et de fourniture de personnel [8]
23	Services d'enquête et de sécurité, à l'exclusion des services des véhicules blindés
24	Services d'éducation et de formation professionnelle
25	Services sociaux et sanitaires
26	Services récréatifs, culturels et sportifs [9]
27	Autres services

1 Catégories de services au sens de l'article 20 et de l'annexe II A de la directive 2004/18/CE.

2 À l'exclusion des services de transports ferroviaires couverts par la catégorie 18.

3 À l'exclusion des services de transports ferroviaires couverts par la catégorie 18.

4 À l'exclusion des services financiers relatifs à l'émission, à l'achat, à la vente et au transfert de titres ou d'autres instruments financiers, ainsi que des services fournis par des banques centrales. Sont également

exclus les services consistant en l'acquisition ou la location, quelles qu'en soient les modalités financières, de terrains, de bâtiments existants ou d'autres biens immeubles ou qui concernent des droits sur ces biens. Toutefois, les contrats de services financiers conclus parallèlement, préalablement ou consécutivement au contrat d'acquisition ou de location, sous quelque forme que ce soit, sont soumis à la directive.

5 À l'exclusion des services de recherche et de développement autres que ceux dont les fruits appartiennent exclusivement au pouvoir adjudicateur pour son usage dans l'exercice de sa propre activité pour autant que la prestation du service soit entièrement rémunérée par le pouvoir adjudicateur.

6 À l'exclusion des services d'arbitrage et de conciliation.

7 Catégories de services au sens de l'article 21 et de l'annexe II B de la directive 2004/18/CE.

8 À l'exclusion des contrats d'emploi.

9 À l'exclusion des contrats d'acquisition, de développement, de production ou de coproduction de programmes par des organismes de radiodiffusion et des contrats concernant les temps de diffusion.

Annexe D1 – Marchés généraux
Justification de l'attribution du marché sans publication préalable
d'un avis de marché au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE)
Directive 2004/18/CE

Veillez fournir ci-après une justification de l'attribution du marché sans publication préalable d'un avis de marché au Journal officiel de l'Union européenne. Cette justification doit être conforme aux dispositions pertinentes de la directive 2004/18/CE.

(La directive 89/665/CEE concernant les recours prévoit que le délai pour l'introduction d'un recours visé à l'article 2 septies, paragraphe 1, point a), de ladite directive peut être réduit à condition que l'avis contienne une justification de la décision du pouvoir adjudicateur d'attribuer le marché sans publication préalable d'un avis de marché au Journal officiel de l'Union européenne. Pour bénéficier de ce délai réduit, veuillez cocher la ou les cases appropriées et fournir les informations complémentaires ci-dessous.)

1) Justification du choix de la procédure négociée sans publication préalable d'un avis de marché au JOUE conformément à l'article 31 de la directive 2004/18/CE

Aucune offre ou aucune offre appropriée n'a été déposée en réponse à:

- une procédure ouverte,
- une procédure restreinte.

Les produits concernés sont uniquement fabriqués à des fins de recherche, d'expérimentation, d'étude ou de développement dans les conditions énoncées dans la directive. (fournitures uniquement)

Les travaux/produits/services ne peuvent être fournis que par un soumissionnaire déterminé pour des raisons:

- techniques,
- artistiques,
- liées à la protection de droits d'exclusivité.

Urgence impérieuse résultant d'événements imprévisibles pour le pouvoir adjudicateur et dont les circonstances sont rigoureusement conformes aux conditions énoncées dans la directive.

Demande de travaux/fournitures/services supplémentaires conformément aux conditions énoncées dans la directive.

Nouveaux travaux/services consistant dans la répétition de travaux/services existants et commandés dans des conditions rigoureusement conformes à celles figurant dans la directive.

Marché de services attribué au lauréat ou à un des lauréats d'un concours.

Fournitures cotées et achetées à une bourse de matières premières.

Achat de fournitures à des conditions particulièrement avantageuses:

- auprès d'un fournisseur cessant définitivement ses activités commerciales,
- auprès d'un administrateur ou d'un liquidateur judiciaire ou suite à un accord avec les créanciers ou à une procédure analogue.

L'ensemble des offres soumises en réponse à une procédure ouverte, une procédure restreinte ou un dialogue compétitif étaient non conformes ou inacceptables. Seules les offres ayant rempli les critères de sélection qualitative ont été prises en considération dans les négociations.

2) Autre justification de l'attribution du marché sans publication préalable d'un avis de marché au JOUE

Le marché a pour objet des services figurant à l'annexe II B de la directive.

Le marché ne relève pas du champ d'application de la directive.

Pour bénéficier du délai réduit visé ci-dessus, après avoir coché la ou les cases appropriées ci-dessus, veuillez expliquer d'une manière claire et compréhensible pourquoi l'attribution du marché sans publication préalable d'un avis de marché au Journal officiel de l'Union européenne est licite, en indiquant en toute hypothèse les faits pertinents et, le cas échéant, les conclusions de droit conformément à la directive 2004/18/CE: (500 mots au maximum)